

15.11.2012 - 14:00 Uhr

Net glissement des cas de skimming

Berne (ots) -

Le nombre de fraudes par skimming en Suisse reste élevé. Au cours de la seule année 2012, près de 330 cas ont été dénombrés. Mais tandis que l'année dernière, le skimming concernait surtout les bancomats, un glissement de ce type de fraude vers d'autres automates et vers les terminaux de paiement a été constaté. De plus en plus d'établissements financiers introduisent donc de nouvelles mesures de sécurité telles que le géoblocage, le géocontrôle ou la limitation des retraits, ce qui leur permet de mieux protéger leurs clients contre d'éventuels retraits illicites à l'étranger.

Mieux se protéger en se responsabilisant

Le skimming permet aux fraudeurs de se procurer illégalement des informations relatives aux cartes de crédit et de débit afin d'effectuer ultérieurement des retraits d'argent à l'étranger. «Alors qu'il y a encore quelques mois, la plupart des cas de skimming se produisait sur des bancomats, ils ont lieu désormais au niveau du paiement par carte, aux distributeurs automatiques de billets, dans les stations-service ou dans les commerces», explique Rolf Naegeli, Commissaire en chef de la prévention et communication à la police municipale de Zurich. En mars 2012, la police avait déjà lancé une vaste campagne nationale intitulée «stop-skimming» et montrant aux titulaires de cartes comment se protéger du skimming. «Car la plupart du temps, ce sont les porteurs de cartes qui ne cachent pas leur code NIP», explique Urs Widmer, Chef de service des délits économiques 4 à la police cantonale de Zurich.

Des mesures efficaces du côté des établissements financiers

Pour aller plus loin, la plupart des établissements financiers introduisent actuellement des restrictions sur l'utilisation des cartes à l'étranger. Les mesures de sécurité les plus efficaces à l'heure actuelle sont, d'une part, le géoblocage ou le géocontrôle. Avec ce système, la carte ne peut être utilisée que dans certains pays. Plusieurs établissements misent, d'autre part, sur la limitation des retraits par carte à l'étranger. « Ces restrictions sur l'utilisation de la carte offrent beaucoup de sécurité », explique Pascal Baumgartner, membre du Conseil d'administration de l'Association Suisse des Banquiers. «Avec l'ensemble de ces mesures, nous nous attendons à une baisse des cas de skimming».

Le communiqué de presse complet est disponible au PDF et à l'adresse:

http://www.stop-skimming.ch/fr/a_propos_de_cette_campagne/medias

Contact:

Martin Boess
Directeur, Prévention Suisse de la Criminalité (PSC)
E-Mail: mb@skppsc.ch
Tél.: +41/31/320'29'50

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100011391/100728398> abgerufen werden.